

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de février, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mmes Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Marie MILESI.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
CNE Philippe SIGUIER (suppléant du CNE Jean-Jacques DARGET), CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), LTN Yannick FERRIE, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

M. Benoît CUBAYNES, payeur départemental.
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

M. Michel VILBOIS, préfet du Tarn.
MM. Michel FRANQUES, Lucien BIAU, Gérard PORTES.
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU.
MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim, CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 / pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 29 janvier 2024.

RAPPORT N°010/CA-02/2024

OBJET : Actes pris en 2023 dans le cadre des délégations accordées au président

Le président rappelle que, par délibérations n°22/CA en date du 29 avril 2015 et n°55/CA du 13 juillet 2021 et conformément à l'article L.1424-30 du CGCT, le conseil d'administration l'a autorisé :

- ✓ en matière de marchés publics, à :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
 - ouvrir les plis déposés dans le cadre des procédures formalisées ;
- ✓ à fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✓ à intenter au nom du SDIS les actions en justice et à défendre le SDIS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Conformément à ce même article, il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation et propose au conseil d'administration un récapitulatif au titre de l'année 2023.

| Cadre des actes pris | Personnes sollicitées | Nature du dossier traité | |
|--|-----------------------|---|--------------------------|
| REQUÊTES INTENTÉES PAR LE SDIS | | | |
| Action en justice | | Appels malveillants Dépôt de plainte pour fausse alerte incendie | 1 dossier |
| | | Intrusion Intranet | 1 dossier |
| Action en justice | Avocats | Agressions en intervention des sapeurs-pompiers : constitution de partie civile du SDIS | 14 dossiers |
| REQUÊTES INTENTÉES CONTRE LE SDIS | | | |
| Action en justice | Avocat | Contentieux avec le personnel | 2 dossiers |
| DÉCISIONS | | | |
| Financier | | Mouvements de crédits budgétaires entre chapitres | 2 dossiers |
| MARCHÉS PUBLICS | | | |
| Financier | | Marchés attribués après CAO Marchés attribués hors CAO | 3 dossiers 8 dossiers |

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

➤ en a pris acte.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>